

**Tarifs facturés par** formation & citoyenneté

**Elus et agents territoriaux des communes de :**

moins de 1 000 habitants .....	200€
de 1000 à 5 000 .....	250€
de 5 000 à 10 000 .....	300€
de 10 000 à 20 000 .....	350€
de 20 000 à 30 000 .....	400€
de 30 000 à 40 000 .....	450€
de 40 000 à 50 000 .....	500€
de 50 000 à 75 000 .....	600€
de 75 000 à 100 000 .....	650€
plus de 100 000 .....	700€

**Conseillers généraux et régionaux**

.....	900€
-------	------



**VOUS PROPOSENT**

A la fête de l'Humanité

Vendredi 12 et samedi 13 septembre 2008

La vignette de la fête vous sera offerte

**Nos ateliers de formation**

- Construire et lire un budget communal
- Un service municipal du cinéma : projet culturel et montage du dossier
- Le statut des fonctionnaires territoriaux et le dialogue social
- Pouvoir des maires et règlement intérieur du conseil municipal
- Laïcité : conséquences du rapport Machelon pour les collectivités
- Délinquance juvénile : révélateur de la question sociale
- Gestion de l'eau : la régie publique en question
- Compétences et fonctionnement des communes et communautés d'agglomération
- Education populaire : construction d'une citoyenneté active
- Violences urbaines, violences sociales
- La publicité sur le domaine public peut être limitée et réglementée ?
- Une politique départementale et publique d'aide à la dépendance
- Politique publique sportive, enjeux politiques et sociétaux à l'échelle du territoire communal et départemental

**Comment développer de l'économie sociale et solidaire dans un territoire ?**



Tél. : 04 78 83 18 23

E-mail : [accueil@leformateurdescollectivites.fr](mailto:accueil@leformateurdescollectivites.fr)

Site internet : [www.leformateurdescollectivites.fr](http://www.leformateurdescollectivites.fr)

Tél. : 01 43 79 09 23

E-mail : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

Site internet : [www.formationcitoyennete.org](http://www.formationcitoyennete.org)

FRS 0622 053 189

Stand 190, avec le soutien de  Parc départemental de la courneuve DUGNY

## vendredi 12 septembre 2008

16h **Accueil des participants** dans l'espace formation du stand de l'association  
Pour la République sociale (PRS) stand numéro 190

16h30-18h **Approche globale et méthodologique de l'économie sociale et solidaire**

par **Nacer Benrajeb**, sociologue du travail, membre du bureau du CESIF  
Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? Quelles sont ses grandes familles ? Leurs modes d'organisation ? Comment diagnostiquer puis analyser le tissu de l'ESS sur un territoire ? Comment lui donner de la cohérence et l'ancrer durablement dans une économie locale ?

## samedi 13 septembre 2008 : Etude de cas concrets

9h-10h **Une régie de quartier**

par **Jean-François Leborgne**, ancien directeur de Régie de quartier, administrateur du collectif pour l'économie solidaire en Ile-de-France  
Quelle est la genèse d'une Régie de quartier ? Comment monter une régie de quartier ? Avec quels partenaires ? Quelles sont les conditions indispensables à réunir : politiques, socio-économiques, financières, techniques ? Quel est le rôle que joue une régie de quartier sur un territoire et vis-à-vis d'une population démunie ? La Régie de quartier comme un outil socio-économique de développement local ?

10h15-11h30 **Une société coopérative**

par **Marie-Josée DAUBIGEON**, Gérante de COOP'ALPHA, Coopérative d'activités en Aquitaine. Sous statut SCOP (Sté Coopérative de Production), elle est membre de l'Economie Sociale et Solidaire  
Qu'est-ce qu'une Société Coopérative de Production ? Quels sont les différents types de Coopérative ? Comment monter une SCOP adaptée aux besoins d'un territoire ? Comment fonctionne-t-elle ? Avec quels moyens ? Avec quels partenaires ?  
Ce module apportera à toutes ces questions un éclairage précis et des réponses concrètes fondées sur une réelle expérience acquise sur le terrain et un témoignage de quelqu'un qui a monté sa propre structure.

Les repas du vendredi soir et samedi midi seront pris sur place et sont compris dans la formation

## BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC** - le formateur des collectivités, en sera l'animateur pédagogique et **Formation et citoyenneté**, agréé formation des élus (Val-de-Marne), l'organisateur.

Le coût de cette prestation sera facturé par **Formation et citoyenneté** sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (voir page 4).

**Nos tarifs comprennent les frais de restauration et d'hôtel**

## BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL AUX ATELIERS

(vaut contrat simplifié de formation)

### Comment développer de l'économie sociale et solidaire dans un territoire ?

Vendredi 12 et samedi 13 septembre 2008

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

E-mail : .....

Fonction élective : .....

Conseil régional : .....

Conseil général : .....

Commune de : .....

Collectivité territoriale : .....

Nombre d'habitants\* : .....

(\*pour les élus communaux)

En cas de désistement, si Formation et citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50% et Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

**Signature de l'élu(e) inscrit(e)  
à l'ensemble de la formation**



**Signature du responsable  
avec cachet de la collectivité**

Bulletin à renvoyer par courrier à : Formation et citoyenneté 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris  
Tél. : 01.43.79.09.23 - Fax : 01.43.79.32.09